



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARCANGUES
DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} OCTOBRE 2024**

Le Conseil d'administration s'est réuni le premier du mois d'octobre deux mil vingt-quatre à 19 heures.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Président,

Étaient présents : M. MAISTERRENA Didier, Mme FAVRE Nathalie, Mme DACHARY Sylvie, Mme BONNARDET Marlène, Mme Marie-Christine CAZAUX, Mme THOMAS Nélize, membres élus.

: M. AGUERRE Roger, Mme ALDASORO Sylvie, Mme OURKHIA Annette, membres nommés.

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :

Mme HARAN Corinne

M. SAMARAN Max

Mme SALABERRY PICOT Victoire

Mme HIRIBARREN Marie donne pouvoir à Monsieur Philippe ECHEVERRIA

Mme MEILLEURAT Martine

Mme GRACIET Danièle

Mme DUCOURNAU Marcelle

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : 27 septembre 2024

Nombre de membres présents : 10

Date d'affichage : 27 septembre 2024

Nombre de membres ayant pris part au vote : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention :

Délibération n° 2024/29

Budget C.C.A.S : Fongibilité des crédits

M. le Président expose :

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022/30 du Conseil d'administration adoptant la nomenclature budgétaro-comptable M57 à compter du 01/01/2023 ;

Considérant que le Conseil d'administration peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette disposition permet d'apporter plus de souplesse dans la gestion des crédits.

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé de M. le Président :

AUTORISE M. le Président à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;

Montant des <u>dépenses réelles</u> 2024 par section	Montant des <u>virements de crédits</u> 2024 autorisés par section
– Section de fonctionnement : 487 850.00 €	36 588.75 €

HABILITE le Président à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution ;

PRÉCISE que le Président informera le Conseil d'administration de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
64200 ARCANGUES



Philippe ECHEVERRIA

Le secrétaire de séance,



Didier MAISTERRENA